

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Renonciation du droit de préemption sur les parcelles :

- C 550 – 249 m² – 74, rue des Frères Templé - appartenant à la SCI MED 10 – 1 clos du Moulin Cassé – 44 170 SAINT LEGER DES VIGNES
- B 1750 – 670 m² – La Gannerais – appartenant à Mme HARANG Laurène demeurant 11, la Gannerais en cette commune
- C 615 p – 583 m² – 5 chemin des roses – appartenant à Mme BRANGER Aurore demeurant 29 rue des Frères Templé – en cette commune
- YA 145 – 712 m² – 27 rue de l'Orée du Bois – appartenant à Mme et Mr LE POULEN Julien demeurant à cette même adresse
- A 223 – 750 m² – Le Bas Fouy – appartenant à Mme LAMBERT Marie-Thérèse (veuve Humeau) demeurant 95 rue de la cave – ANETZ - 44150 VAIR SUR LOIR
- A 1723 et 1724 – 4 316 m² – Le Bas Fouy – appartenant à Mme LAMBERT Marie-Thérèse (veuve Humeau) demeurant 95 rue de la cave – ANETZ - 44150 VAIR SUR LOIR
- C 2109 et 2110 -1 038 m² – 9 rue des Pohardières – appartenant à Mme et Mr LEBAIN Vincent demeurant 9 rue des Pohardières en cette commune
- ZS 55 et ZT 39 40 et 41 – 1 008 m² – 27 la Croix Camus – appartenant à Mr CRESPIEN Jacques – 3 rue des Moulins – 51 120 SEZANNE
- C 2106 – 63 m² – impasse du clos poussé – appartenant aux conjoints PRIER (Mme PRIER Colette - 86 rue des Frères Templé en cette commune et conjoints GUERIN)
- C 1798 – 221 m² – rue de la Belle Etoile (La Baulais) – appartenant à Mme PAMPION Evelyne demeurant le Chêne rond à Louisfert

TRAVAUX RUE DES POHARDIERES

Présentation et validation du projet - lancement de la consultation auprès des entreprises (mars)
Le projet des travaux d'aménagement de la voirie est exposé dans le hall de la mairie.

FINANCEMENT DU BIEN IMPASSE DES TULIPES

Conclusion d'un prêt avec le Crédit Mutuel d'un montant de 110 000 € sur une période de 20 ans au taux fixe de 0.65 %. Bien qui être mis en location et dont le montant des loyers couvrira l'annuité de l'emprunt.

REPRISE CONCESSION DE CIMETIERE EN TERRAIN COMMUN OU SANS TITRE DE CONCESSION et CONCESSIONS ECHUES

Prolongée jusqu' au 30 juin 2022.

Pour info :

Ces travaux de reprise des concessions dans le cimetière auront lieu normalement au cours de l'année et nécessitera de fermer le cimetière sur cette période.

CONVENTION TELEASSISTANCE

Approbation d'une nouvelle convention de partenariat avec le Département

EMPRISE COMMUNALE SUR TERRAINS

Suite au bornage des terrains appartenant aux Consorts GUINOUEZ, au carrefour du chemin des Roses, du Chemin de la Bourdaine et de la rue de l'Orée des Bois, il a été constaté que la voirie communale empiète sur les dits terrains.

Afin de régulariser cette situation et après concertation avec Mr GUINOUEZ Jean-Pierre représentant les consorts GUINOUEZ, il a été décidé d'acquérir les parcelles :

YA 157 : Angle du chemin des roses / Orée du Bois 109 m²

YA 146 : Angle de l'Orée du Bois / Chemin de la Bourdaine 23 m²

pour l'euro symbolique et de charger Me Tara PASCALINE – notaire à Moisdon la Rivière de la rédaction de l'acte.

- **Compte rendu de la commission cantine du lundi 31 janvier 2022**

En raison des conditions sanitaires compliquées, les pénalités appliquées seront assouplies sous certaines conditions telles qu'absence d'un enseignant non remplacé, enfant malade. Cette décision s'applique à compter du 03 janvier 2022 et ce jusqu'aux vacances de printemps (le vendredi 08 avril 2022).

Dans tous les cas, la facturation de la cantine continuera de s'appliquer le 1er jour d'absence (classe fermée ou enfant malade).

La récupération des repas des enfants qui ne sont pas à l'école, n'est pas possible pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Les pénalités s'appliquent obligatoirement pour les familles dont les enfants sont présents à la cantine et non inscrits à l'avance.

Le portail familles est l'outil indispensable à utiliser par tous : inscriptions et annulations de prestations.

- **Compte rendu de la commission urbanisme du 4 février 2022** première réunion de lancement de l'étude pour la révision du PLU avec GEOSTUDIO – Différentes phases de l'étude : diagnostic (6 mois) – Projet d'aménagement et de développement durable (5 mois) – traduction réglementaire (12 mois) – phase administrative (8 mois) soit une approbation en automne 2024. Une concertation avec la population (panneaux d'information, réunions publiques, communications bulletins site internet... se fera tout au long de la procédure. A noter première réunion avec les habitants : atelier participatif le jeudi 28 avril 2022 à 20 h.

Prochaine réunion du conseil municipal le 24 mars 2022 à 19 h 30

Affichée le 9 février 2022

Le Maire,
Marie-Pierre GUERIN

